

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevalyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

10	MILIEUX NTURELS ET SITES PRESERVES
101	MONTS DORE
101.2014.008	Convention de mise à disposition des locaux de la réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy

### RAPPORT

Au cours de sa réunion du 27 Juin 2013, le bureau du Parc avait autorisé le président à signer une convention de mise à disposition des locaux utilisés par la RNN de Chastreix-Sancy avec la Communauté de communes du massif du Sancy.

Cette convention était conclue à partir du 1<sup>er</sup> août 2013 pour une durée de 15 années.

Les conditions initialement négociées entre les services prévoyaient un loyer trimestriel de **4 158 € non révisable**.

Le conseil Communautaire de la communauté de communes du Sancy, réuni le 06 novembre dernier a adopté ce projet de convention, avec un loyer trimestriel de **3 729 €, révisable** au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à compter de 2016, sur la base de l'indice du coût de la construction du 2<sup>ème</sup> trimestre.

**>>> Si vous êtes d'accord avec ces modifications, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux de la RNN de Chastreix-Sancy avec la communauté de communes du Sancy.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux de la RNN de Chastreix-Sancy avec la communauté de communes du Sancy.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevalyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

11	<b>BIODIVERSTE ET ESPACES REMARQUABLES</b>
112	<b>Jeunes, scolaires, centres de loisirs</b>
112.2014.001	Sensibilisation jeunes – environnement - espèces : Projet pédagogique 2015-2016 : La biodiversité à la porte de l'école et sur les crêtes du CANTAL

### **RAPPORT**

La charte du Parc précise l'intention de déployer des projets d'éducation aux jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA.

La thématique, avec ses enjeux de préservation actuels, demande une attention particulière d'un point de vue éducatif.

Le projet, ici présenté, consiste à faire découvrir la biodiversité aux enfants des écoles primaires au travers d'une approche parallèle entre **nature ordinaire**, proche de l'école et **nature patrimoniale** sur les sites Natura 2000 des Monts du Cantal (milieux et espèces). Par l'observation de terrain, il sera notamment abordé l'impact des activités humaines sur les milieux et espèces. Les enfants feront le lien ensuite avec des actions nécessaires à leur préservation.

Le dispositif pédagogique Biodiversité des Volcans d'Auvergne sera le fil conducteur de la démarche proposée.

Le déroulement s'inspire d'une **pédagogie de projet**, permettant aux enfants d'être acteurs de leurs apprentissages.

Les étapes essentielles alternent entre activités extérieures et intérieures, sous la forme de 5 modules :

- 1- **Découvrir...** « Eloge de la différence », éveil à la diversité et la biodiversité.
- 2- **Explorer...** La biodiversité autour de l'école.
- 3- **Etudier un milieu.** Milieux et espèces autour de l'école et sur Les crêtes du Massif du Cantal (site Natura 2000)
- 4- **Comprendre et articuler : la biodiversité dans le PNRVA. Les puzzles du Parc :** découverte des paysages, milieux naturels et espèces et de l'impact de l'homme.
- 5- **Valoriser : « Mon école en démarche de développement durable »** Réalisation d'actions en faveur de la biodiversité, valorisation sur le Pupitre « Les enfants des volcans » du Canopé (CRDP).

Tout au long de ce projet, les élèves auront la possibilité d'exprimer leur expérience à travers des techniques d'expression artistique. Pour cela, ils seront accompagnés d'artistes (vidéaste, auteur-illustrateur, plasticien, sérigraphe) durant 3 demi-journées par classe.

#### **Publics concernés :**

Classes d'écoles primaires publiques, privées et collèges du territoire Parc Cantalien.

#### **Secteur géographique concerné :**

Les écoles du nord est du Massif du Cantal

**Nombre de classes visées : 8**

**Période concernée :** septembre 2015 à juin 2016.

#### **Aides apportées à chaque classe :**

- 4 demi-journées en éducation à l'environnement et au développement durable (assurées en interne) + un transport en bus pour se rendre sur le Massif du Cantal (prise en charge directe par le Parc).
- 3 demi-journées en éducation artistique

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Budget prévisionnel 2015-2016 :

Dépenses		Recettes	
Contenu	Pour 8 classes	Financier	Montant
Interventions d'artistes (auteur-illustrateur, plasticien, vidéaste, sérigraphe... ) 3 demi journées X 230 € X 8 classes	5520 €	DRAC	7824 €
Déplacement artistes (sur une base 55 km X 2 (A/R) X 3 demi-journées X 0.35 €)	924 €		
Information-coordination enseignants 1 demi-journée pour chacun des intervenants (230 € X 6)	1380 €		
<b>Total</b>	<b>7824 €</b>	<b>Total</b>	<b>7824 €</b>

>>> Il vous est proposé de valider ce projet et d'autoriser le Président à procéder à une demande de financement auprès de la DRAC.

## DELIBERATION

Le Bureau valide le projet et autorise le Président à procéder à une demande de financement auprès de la DRAC.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le 19 DEC. 2014  
et de sa publication le 31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président. Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pouvoir Chevaléyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE  
183 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES  
183.2014.003 Réaménagement du territoire Parc dans la CETDEP

### RAPPORT

Le territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés pour la période 2009-2013 (volet 1 de la CETDEP). Les mesures qui composent cette politique sont intégrées dans l'orientation de la charte 2013>2025 du Parc concernant le tourisme durable (orientation 3.2 : « une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du PNRVA »).

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) a été lancée pour conduire l'évaluation du plan d'actions tourisme durable 2009-2013 et accompagner les services du Parc dans l'animation de la concertation et la définition d'un nouveau plan d'actions tourisme durable pour le PNRVA pour la période 2014-2019 (6 ans).

Le comité de pilotage de cette A.M.O s'est réuni le 25 novembre dernier pour valider les orientations stratégiques et les fiches actions. Un document de synthèse vous est proposé ci-joint.

Ce nouveau plan d'actions reste bien dans la continuité du précédent et se recentre sur les missions du SMPNRVA identifiées par les partenaires à savoir : la sensibilisation/ éducation au territoire et au développement durable, la qualification vers l'écotourisme de l'offre touristique du territoire.

Le dossier de nouvelle candidature doit être envoyé à Europarc le 15 décembre prochain. Il reprendra l'ensemble des éléments travaillés au cours de cette A.M.O. et vous sera présenté en séance.

>>> Il vous est proposé de :

- > valider le plan d'actions tourisme durable PNRVA, qui sera piloté par les services du Parc pour la période 2014-2019
- > valider le dossier de candidature à la CETDEP pour 2014-2019
- > d'autoriser le Président à signer ce dossier de candidature

### DELIBERATION

Le Bureau valide le plan d'actions tourisme durable PNRVA, et le dossier de candidature à la CETDEP pour 2014-2019. Il autorise le Président à signer ce dossier de candidature.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

19 DEC. 2014  
CONTROLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

31 DEC. 2014

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pouvoir Chevalayre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

400

BATIMENTS ET EXTERIEURS

400.2014.004 Construction d'un garage et aménagement du stationnement sur le site de Montlosier

### RAPPORT

Au cours de sa réunion du 05 Février 2014, le Bureau du Parc s'est prononcé favorablement sur la construction de garages pour les véhicules de service et l'aménagement du stationnement sur le site de Montlosier.

Après avoir consulté plusieurs architectes, la SARL XeO architectes a été choisie pour réaliser une étude de faisabilité. Ce projet devant être soumis à l'approbation de la commission des sites, une réunion a eu lieu en présence de l'architecte des bâtiments de France et d'un inspecteur des sites de la DREAL.

Les nombreuses remarques faites par l'ABF (emplacement, matériaux utilisés, intégration dans le site actuel..) nous ont conduits à faire réaliser une étude paysagère de l'ensemble du site, ainsi qu'une nouvelle esquisse avec un emplacement différent.

La SARL XeO s'est encadrée d'un paysagiste (A3 paysage) afin de nous proposer un nouveau projet. Le coût de l'étude paysagère, avec une nouvelle esquisse et un relevé topo sur l'ensemble du site s'est élevé à 7 400 € HT, financé à hauteur de 50% par la DREAL.

Ce nouveau projet présenté au copil de Montlosier qui s'est réuni le 03 octobre dernier a reçu un avis favorable des personnes présentes (dont le Président du Parc et une Vice-Présidente).

L'architecte a également présenté ce projet à l'ABF qui n'a pas émis de remarques défavorables.

Le coût total du projet (travaux + maîtrise d'œuvre) est estimé à 232 000 € HT. Il faudra rajouter à cette somme le coût d'une étude de sol et du bureau de contrôle.

Cette opération serait financée à l'aide des restes à réaliser 2014, du FCTVA, d'une subvention sollicitée auprès du CG63 pour un montant de 30 000 € pour le volet paysager, des fonds disponibles dégagés fin 2014 et d'un emprunt d'environ 80 000 €.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à déposer le permis de construire, ainsi que le dossier qui doit être soumis à l'approbation de la commission des sites, et à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à déposer le permis de construire, ainsi que le dossier qui doit être soumis à l'approbation de la commission des sites, et à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

RECU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

19 DEC. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

31 DEC. 2014

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevalayre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**  
401 **RESSOURCES HUMAINES**  
401.2014.024 Poste de contractuel de chargé d'étude et gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy pour 2015

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire principal par l'Etat (convention du 18 septembre 2008), et dans celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, il apparaît nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé d'étude et de gestion pour une durée de 1 an.

Ce poste de contractuel a été créé en 2014 pour un contrat de 1 an entre le 1<sup>er</sup> mars 2014 et 28 février 2015. Comme l'agent recruté donne entière satisfaction, il est envisagé de renouveler son contrat.

Ce chargé d'étude et de gestion assurera des missions polyvalentes :

- faire vivre la nouvelle maison de la réserve, lieu d'exposition,
- contribuer à la communication de la réserve naturelle,
- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha),
- suivre l'opération de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont,
- réaliser des études ponctuelles,
- contribuer à la surveillance de la réserve naturelle et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Ce poste de chargé de gestion et d'étude est intégralement pris en charge par deux financeurs : d'une part le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy à hauteur de 65 % et d'autre part par le Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre des crédits accordés pour la gestion de l'ENS de la Montagne du Mont à hauteur de 35 %.

⇒ Il vous est proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

### DELIBERATION

Les propositions du Président sont acceptées et converties en délibération.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

19 DEC. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

31 DEC. 2014

R. 

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pouvoir Chevalyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2014.025 Poste contractuel de Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc

### **RAPPORT**

Au cours de sa réunion du 6 décembre 2013, le Comité Syndical du Parc des Volcans a acté la création d'un poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc, suite au départ à la retraite de Guy SENAUD.

Placée sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « biodiversité, espaces et ressources naturels », la chargée de mission a été recrutée en février 2014. Elle travaille en transversalité avec l'équipe du SMPNRVA afin d'assurer :

- **l'animation Natura 2000 sur une partie des sites du Cantal** (mettre en œuvre les actions des documents d'objectifs notamment au travers des outils Natura 2000, contribuer au suivi administratif et financier, à la préparation et l'animation des comités de pilotage, suivre et organiser le travail des gardes nature Natura 2000 des Monts du Cantal).
- **L'animation et la rédaction du dossier de création de la RNR du Rocher de Laqueuille en accompagnement de la commune de Dienne (15)** (préparer et animer les réunions et rendez-vous de concertation locale, conduire les diagnostics complémentaires en vue des enjeux et des orientations de gestion du site, rédiger le dossier technique de création de la RNR, en particulier le projet de règlement).
- **La gestion de l'Espace Naturel Sensible de Jouvion (63) et le suivi des ENS du Cantal** (mettre en œuvre les mesures de gestion prévues dans le plan de gestion de l'ENS Jouvion, assurer le suivi administratif et financier et suivre la gestion des 10 ENS du Cantal sur le territoire du Parc).
- **Les expertises environnementales sur le Cantal** (assurer une expertise naturaliste et environnementale sur les dossiers pour lesquels le SMPNRVA est consulté pour avis, sur la partie cantalienne du territoire, participer au conseil des collectivités territoriales adhérentes au SMPNRVA, sur la partie cantalienne du territoire, qui ont des projets susceptibles d'impacter le patrimoine naturel et paysager).

Le financement de ce poste (incluant les frais de structure) sera apporté pour 2015 par la démarche Natura 2000 (65% du poste, sous réserve de l'obtention d'une partie du financement liée à l'animation des Mesures Agro-environnementales) et sera complété par la gestion de l'ENS Jouvion (Conseil Général 63 à hauteur de 5%, sous réserve de l'obtention des financements). Les 30% restants seront pris sur les contributions statutaires du SMPNRVA.

En 2016, aux financements potentiels liés à Natura 2000 et à l'ENS Jouvion pourraient s'ajouter des financements liés à la gestion de la RNR du Rocher de Laqueuille, si cette dernière voit le jour et que le Conseil régional porte toujours cette politique et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des ENS du Cantal si le Conseil Général et les collectivités concernées le souhaitent.

La continuité de ces missions par un agent donnant entière satisfaction est primordiale pour asseoir la confiance établie sur les dossiers sensibles (RNR par exemple).

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

⇒⇒ Il vous est proposé de créer ce poste contractuel de Chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc sur la base de l'indice brut 405 pour une durée déterminée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

### DELIBERATION

Les propositions du Président sont acceptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le 19 DEC. 2014  
et de sa publication le 31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.  
Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevalyere).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2014.026 Embauche d'un chargé d'étude pour les Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

RAPPORT

Dans le cadre des activités des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'État, il apparait nécessaire de recruter un chargé d'étude sur une durée de 3 mois pour appuyer le conservateur dans ses missions.

Ce chargé d'étude devra assurer des missions polyvalentes :

- > finaliser la révision des plans de gestions,
- > réaliser des études ponctuelles,
- > contribuer à l'activité administrative,
- > développer des projets de sensibilisation et de communication.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

Ce poste de chargé d'étude serait financé intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

**>>> Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 3 mois à compter du 12 janvier 2015 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3 1°, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président sont acceptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevaleyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2014.027 Accueil d'un stagiaire pour la Création d'un observatoire de la fréquentation

### **RAPPORT**

La partie centrale de la Chaîne des Puys connaît la fréquentation la plus importante du bien en termes de randonnées. Toutefois, il convient de relativiser cette affirmation car seul le Pariou et les chemins d'accès au puy de Dôme font l'objet d'un comptage régulier (fréquentation qui se situe aux alentours de 80 000 visiteurs pour le Pariou, 28 000 pour le chemin Nord du PDD et 100268 pour les muletiers). La connaissance sur la fréquentation des autres sites reste empirique et est l'objet de polémiques qui ne s'appuie sur aucun fait avéré.

Afin de diminuer la pression sur la partie centrale, le plan de gestion du projet Chaîne des Puys/faille de Limagne préconise la diffusion des randonneurs sur des sites alternatifs. Des aménagements répondant à cet objectif sont en cours ou programmés sur les trois années à venir.

En parallèle, il est important de comprendre les liens entre la fréquentation des sites équipés (muséographiques, d'interprétation, etc...) et des sites naturels pour prendre des mesures d'accompagnement adéquates (accueillir un les visiteurs tout en protégeant l'intégrité du Bien).

Enfin, au-delà de ces points ponctuels, ce sont aussi les liens avec les modes de déplacements qui sont à réaliser, ainsi peut être à terme d'un point de vue plus sociologique sur les modes de consommation de l'espace.

L'objectif est donc de créer un **observatoire interactif de la fréquentation**

- Sur les sites naturels
  - o Pour mesurer l'impact des aménagements réalisés sur les sites alternatifs sur la diffusion de la randonnée
  - o Pour disposer d'outils d'évaluation et de pilotage de la fréquentation « randonnée »
  - o Pour mesurer l'impact des campagnes de communication et de sensibilisation
  - o Pour permettre une meilleure sensibilisation des publics à l'impact de la fréquentation
  - o Pour disposer d'éléments objectifs pour établir les rapports d'état du bien en cas d'inscription.
- Sur les sites muséographiques
- Sur les axes de circulation routières (voitures, parkings, transports en commun)

Pour cela, nous souhaitons initier dès 2015 la base de cet observatoire en nous appuyant sur l'installation des 10 éco-compteurs achetés fin 2014 et sur les 6 autres à venir en 2015, sur les aménagements réalisés ou à venir, sur l'équipement de certains lieux d'accueil (Site des Sources à Volvic).

Ce stage se déroulera en lien direct avec les gardes nature de la Chaîne des Puys, qui installent et relèvent les écompteurs et ont déjà fait des premières analyses, et avec la responsable de l'EP3. L'action fera l'objet d'un comité de pilotage inter-institutions et avec les différents acteurs concernés.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

>>> Il vous est proposé de valider la proposition d'accueil d'un stagiaire de 5 à 6 mois pour travailler sur la mise en place d'un observatoire de la fréquentation pour l'ensemble Chaîne des Puys/ faille de Limagne, et de l'indemniser selon les conditions en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président sont acceptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le 31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pouvoir Chevalyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2014.028 Accueil d'un stagiaire - Inventaire du petit patrimoine bâti non protégé

### **RAPPORT**

Le PNRVA a été reclassé pour une période de 12 ans, avec pour projet de territoire la Charte 2013> 2025. Cette Charte souligne l'importance du recensement et de la valorisation du petit patrimoine à travers trois dispositions principales :

>**Disposition 2.3.2.1.** Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme : « *Le SMPNRVA impulse l'inventaire des besoins et la stimulation des projets d'ensemble de préservation et de valorisation du patrimoine vernaculaire, situé en dehors des espaces protégés* ».

>**Disposition 3.2.1.3.** Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres : « *Les signataires adaptent leurs supports de promotion touristique en vue de révéler des paysages peu reconnus, à l'identité locale forte, moins médiatisés ou moins spectaculaires a priori que les grands sites touristiques, en mettant en exergue les spécificités qui les identifient (patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

>**Disposition 3.4.2.2.** Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale « *Le SMPNRVA organise des animations à l'attention des habitants et élus du territoire s'attachant à rendre acteurs les adultes et enfants de la mise en évidence de la pierre volcanique dans le PNRVA (lien au paysage, savoir-faire locaux, patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

De manière générale, le patrimoine vernaculaire peut contribuer à : l'affirmation de l'identité du territoire, le renforcement du lien social, l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité économique, le développement local, la mise en valeur du paysage, etc. A ce titre, le patrimoine vernaculaire apparaît comme transversal à l'ensemble des missions du PNR : protection du patrimoine culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation, formation et recherche.

A l'heure actuelle, le SMPNRVA souhaite permettre l'intégration des données issues de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé au sein du « Regard du Parc » (ensemble de documents portant à la connaissance de la collectivité maître d'ouvrage les spécificités paysagères et écologiques du territoire concerné par l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme).

Un premier inventaire a été réalisé par le SMPNRVA entre 1989 et 1991 (fiches au format papier). L'objectif est désormais d'actualiser, de compléter et de numériser l'ensemble de cet inventaire afin d'en faciliter l'exploitation, notamment à travers le Regard du Parc.

En 2013, Elian Bonnebouche (stagiaire Master 2) a assuré la première phase de l'inventaire (définition d'une nouvelle méthodologie, inventaire de terrain, repérage cartographique, photographies, etc.). Au total, 46 Communes du Puy-de-Dôme ont été inventoriées (soit près de 2500 objets recensés (croix, fours, lavoirs, fontaines, etc.). Le travail portera en 2015 sur 40 Communes du PNRVA. Le troisième volet de l'inventaire aura lieu en 2016.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le stage se déroulera sur une durée de 5 ou 6 mois (à partir de mars-avril 2015, en fonction des disponibilités du stagiaire).

Une indemnité de stage sera versée selon les conditions en vigueur.

Le stagiaire sera basé au château de Montlosier. S'il(elle) le souhaite, le/la stagiaire sera hébergé(e) au logement stagiaire de Montlosier(moyennant participation à hauteur de 50 €/mois).

Profil recherché : formation supérieure (Bac +3 à Bac +5) dans les domaines suivants : histoire, histoire de l'art, patrimoine, géographie, paysage et/ou architecture.

Le stagiaire sera placé sous la responsabilité de la Cellule « Urbanisme et paysage ».

>>> **Votre accord est sollicité.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise l'accueil d'un stagiaire dans les conditions énoncées dans le rapport.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

  
R.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

19 DEC 2014  
CONTROLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

31 DEC. 2014

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevaleyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2014.029 Poste contractuel « Garde nature Chaîne des Puys »

### RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2014, nous disposons de deux gardes-nature à temps plein sous statut CDI de la fonction publique territoriale et d'un contrat de 12 mois.

Ce dernier englobe l'ensemble des actions dédiées aux deux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information.
- Suivi et inventaires d'ilot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys

Pour l'année 2015, ces trois postes sont intégralement financés par le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont Communauté ainsi que par des crédits Natura 2000. Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Nous vous proposons donc de proroger le contrat de l'agent concerné avant de prendre des dispositions plus pérennes à partir de Mai 2015.

**>>> Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature contractuel pour une période de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur la base de l'Indice Brut 330 et dans les conditions de l'article 3 - 3 1<sup>o</sup> de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président sont acceptées et converties en délibération.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRÉSIDENT

Roger GARDES

R.

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

31 DEC. 2014

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SEANCE DU 9 décembre 2014**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pouvoir Chevalerye).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40 MOYENS GENERAUX**  
**402 MOYENS ADMINISTRATIFS**  
402.2014.006 Avenant 2014 à la convention cadre « aggro-porte » avec Clermont  
Communauté

**RAPPORT**

Une convention cadre « agglomération porte » a été approuvée en 2013 entre Clermont Communauté et le Parc des Volcans.

Cette convention fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle est triennale et prévoit le versement d'une subvention maximale de 60 000 € par an selon les actions proposées par le parc des Volcans par le biais d'un avenant.

Cet avenant, joint en annexe a donc pour objet de préciser le contenu et le budget des actions menées sur 2014 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention cadre.

**>>>Il vous est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention cadre « agglomération porte » pour l'année 2014.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant à la convention cadre « agglomération porte » pour l'année 2014.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le 19 DEC. 2014

et de sa publication le 31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pourvoir Chevalayre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**A**

**AVIS**

A.2014.006 Avis sur le projet de carrière Les Aveix Egliseneuve d'Entraigues

### **RAPPORT**

La préfecture du Puy-de-Dôme sollicite l'avis du syndicat mixte du parc des volcans d'Auvergne sur un projet de renouvellement et d'extension de la carrière de basalte située au lieu-dit Les Aveix sur la commune d'Egliseneuve d'Entraigues. Les services techniques ont analysé ce dossier et se sont rendus sur le site en présence du carrier le 21 novembre dernier. Une note technique interne a été produite sur cette analyse. Notre analyse a porté principalement sur les points suivants :

1. Les enjeux environnementaux locaux :
2. Les zones humides et les tourbières
3. Le projet de réhabilitation du site
4. Les études préalables
5. La prise en compte de la gestion des eaux
6. La restauration du site
7. Valorisation du site
8. Compatibilité avec la Charte du Parc 2013 2025

#### Conclusions de la note technique :

#### **Compléter ou préciser certains points des études préalables :**

- La notion de corridors écologiques doit être élargie à l'ensemble des habitats naturels et aux fonctions liées,

#### **Risque hydrogéologique et l'impact sur les tourbières**

- Précaution à prendre sur les écoulements d'eaux superficielles et souterraines après les tirs de mines, risque de fracturation des orgues et de déviation des ruissellements d'un BV à l'autre, assèchement des ZH et tourbières de surface à terme ?

Une **espèce protégée** sur le site directement impactée, (crapaud calamite mais qui peut d'ores et déjà se retirer dans des habitats très favorables.

#### **Intégration paysagère**

- Le maintien d'un ourlet massif masque la vue du site depuis le nord (massif du Sancy)
- Le réaménagement progressif au fil de l'exploitation du site contribue à cette intégration,,

#### **Remise en état du site**

- L'origine, la nature des inertes, sont principalement locales (nous souhaiterions que se soit exclusif compte tenu de la nature du réaménagement programmé (agriculture, pâture et biodiversité)
- Prévoir un système de refus et de recyclage des inertes contaminés par des espèces végétales exotiques invasives avec placement en décharges contrôlées et/ou par destruction totale. La qualité des inertes réceptionnés devra être exemplaire et triée.
- La restauration du site est bien envisagée au fur et à mesure de l'exploitation par tranches successives

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

**Reconversion en terrain agricole** (prairie de montagne) et espace « naturel » favorable à l'expression de la biodiversité locale.

L'entreprise n'a pas encore prévu ce volet technique concrètement. Nous lui suggérons de se baser sur des espèces locales issues de collectes de fond de grange ou directement sur les prairies limitrophes du site appartenant à l'agriculteur afin de faciliter une reprise plus rapide et mieux adaptées au contexte local. Elle pourrait solliciter l'aide du Parc à ce sujet le moment venu.

**L'avis définitif sera transmis lors de l'enquête publique.**

➤➤➤ **En fonction de la nature et de la qualité du projet proposé et des remarques émises, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sous réserve de la transmission rapide des éléments complémentaires demandés aux pétitionnaires sur ce dossier de demande de renouvellement et d'extension de la carrière des Aveix, à Egliseneuve d'Entraigues.**

### DELIBERATION

Le Bureau émet un avis favorable sous réserve de la transmission rapide des éléments complémentaires demandés aux pétitionnaires sur ce dossier de demande de renouvellement et d'extension de la carrière des Aveix, à Egliseneuve d'Entraigues.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

19 DEC. 2014

31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ